



Grandes cultures

N° 29

10/09/2020



Animateurs filières

Céréales à paille

Sylvie DESIRE / **FDGDON 64**
sylvie.desire@fdgdon64.fr

Suppléance : ARVALIS
a.carrera@arvalis.fr

Maïs

Philippe MOUQUOT / **CDA 33**
p.mouquot@gironde.chambagri.fr

Suppléance :
FDGDON 64 / ARVALIS
sylvie.desire@fdgdon64.fr
a.peyhorgue@arvalis.fr

Oléagineux

Quentin LAMBERT / **Terres Inovia**
q.lambert@terresinovia.fr

Prairies

Patrice MAHIEU / **CDA 64**
p.mahieu@pa.chambagri.fr

Directeur de publication

Dominique GRACIET
Président de la Chambre Régionale
Nouvelle-Aquitaine
Boulevard des Arcades
87060 LIMOGES Cedex 2
accueil@na.chambagri.fr

Supervision

DRAAF
Service Régional
de l'Alimentation
Nouvelle-Aquitaine
22 Rue des Pénitents Blancs
87000 LIMOGES

Supervision site de Poitiers

*Reproduction intégrale
de ce bulletin autorisée.*

*Reproduction partielle autorisée
avec la mention « extrait du
bulletin de santé du végétal
Nouvelle-Aquitaine Grandes
cultures N°X du JJ/MM/AA »*



Edition **Aquitaine**

Bulletin disponible sur bsv.na.chambagri.fr et sur le site de la DRAAF draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-sante-du-vegetal

Recevez le Bulletin de votre choix **GRATUITEMENT**
en cliquant sur [Formulaire d'abonnement au BSV](#)

Consultez les **événements agro-écologiques** près de chez vous !

Ce qu'il faut retenir

Prairies :

- Fin du vol de papillons, et émergence des chenilles cirphis.

- **Les observations de la semaine**

Des papillons ont été piégés à ROQUIAGUE et MACAYE (3).

On note la présence de chenilles sur quasiment toutes les parcelles du réseau, à des densités encore faibles (< 10 /m²) en général mais ponctuellement fortes (> 20 /m² à JUXUE) et surtout en augmentation par rapport à la semaine dernière. Les sites touchés sont : BRISCOUS, ARBONNE, ST-PEE-SUR-NIVELLE, LOUHOSSOA, HASPARREN, CAMBO, MACAYE, IHDY, JUXUE, GARINDEIN, ARETTE :



Chenille à St-Pée-sur-Nivelle (Photo CA64)



Morsures et déjections de cirphis
(Photo CA64)



Prairie attaquée par les chenilles à Juxue
(Photo CA64)

Les chenilles sont de 3 à 20 mm.

Le vol est quasi inexistant et ce 3^{ème} vol est pratiquement terminé. Les chenilles continuent à émerger, se développer et les densités à croître.

Des déplacements de chenilles sur route (à ST-PEE-SUR-NIVELLE et à AYHERRE) ont par ailleurs été rapportés.

Nous sommes en pleine **période critique** de la 3^{ème} génération, où les dégâts peuvent être très rapides et conséquents, sur des prairies déjà abîmées par la sécheresse.

Les quelques pluies permettent un léger reverdissement des prairies mais offrent aussi de bonnes conditions de développement des chenilles.

Surveillez vos prairies au moins deux fois par semaine !

- **Pour plus d'informations :**

Pour signaler la présence des chenilles sur vos parcelles et/ou être averti de la présence du ravageur autour de chez vous, pensez aussi à vous inscrire sur le [groupe Facebook Prairies.64](#)



Contacts

Chambre d'agriculture des Pyrénées-Atlantiques :

MC MAREAUX : 06 24 42 59 54 // P MAHIEU : 06 85 30 22 70

Les structures partenaires dans la réalisation des observations nécessaires à l'élaboration du Bulletin de santé du végétal Nouvelle-Aquitaine Grandes cultures / Edition Centre et Sud Nouvelle-Aquitaine sont les suivantes :

Act'Agro, AREAL, ARVALIS Institut du Végétal, ASTRIA64, CDA 24, CDA 33, CDA 40, CDA 47, CDA 64, CETA de Guyenne, Terres Inovia, Terres conseils, Ets Sansan, Euralis, FDGDON 64, FREDON Aquitaine, GRCETA SFA, Groupe Maisadour, La Périgourdine, Lur Berri, SCAR, Sodepac, Groupe Terres du Sud, Viti Vista

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles réalisées sur un réseau de parcelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à chacune des parcelles. La Chambre Régionale d'Agriculture Nouvelle-Aquitaine dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures. Celle-ci se décide sur la base des observations que chacun réalise sur ses parcelles et s'appuie le cas échéant sur les préconisations issues de bulletins techniques (la traçabilité des observations est nécessaire).

" Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture et le Ministère de l'Ecologie, avec l'appui financier de l'Office Français de la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto ".